



Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la  
Chambre des Député-e-s  
Luxembourg

Luxembourg, le 30 mai 2016

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, nous nous permettons de poser une question parlementaire concernant la formation d'infirmier et d'aide-soignant à Monsieur le **Ministre de la Sécurité sociale** et à Monsieur le **Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse**.

Récemment la directrice des soins au Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL) a affirmé auprès de la presse que les 7.000 infirmières travaillant actuellement au Luxembourg ne suffisent plus à combler la demande et même pas les départs en retraite. Pour compenser ce manque en personnel - qui a par ailleurs été confirmé par le coordinateur général de la Confédération des organismes prestataires d'aides et de soins (COPAS) - le CHL n'aurait pas hésité à recruter du personnel qualifié au-delà des frontières ayant comme conséquence le problème bien connu de communication avec les patients ne maîtrisant pas la langue française.

Parallèlement, les classes luxembourgeoises de formation aux métiers d'aides et de soins sont suivant nos informations très engorgées de sorte qu'une inscription dans une telle classe s'avère difficile.

Pour ces raisons, nous aimerions avoir les précisions suivantes de la part de Messieurs les Ministres :

1. **Quel est le nombre précis d'infirmiers (m/f) et d'aides-soignants (m/f) travaillant actuellement au Luxembourg ?**
2. **Messieurs les Ministres peuvent-ils confirmer que ce nombre ne suffit pas pour couvrir les besoins en personnel dans le domaine des organismes prestataires d'aides et de soins?**
3. **Quel est le taux d'infirmiers (m/f) et d'aides-soignants (m/f) occupés au Luxembourg qui ont suivi leur formation au Luxembourg et quelle a été l'évolution de ce taux au cours des dernières 5 années ?**
4. **Par quels moyens Messieurs les Ministres entendent-ils pallier au manque de places dans les classes de formation aux professions susmentionnées ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

Claude ADAM

Josée LORSCHÉ



19.07.2016

**Réponse commune de Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration, de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n°2105 de Madame la Députée Josée Lorsché et de Monsieur le Député Claude Adam concernant la formation d'infirmier et d'aide-soignant.**

1. *Quel est le nombre précis d'infirmiers (m/f) et d'aides-soignants (m/f) travaillant actuellement au Luxembourg ?*

A la date du 31/12/2015 au Luxembourg, **3468 aides-soignants sont professionnellement actifs, dont 3415 sont praticiens.** Pour les infirmiers, le nombre de professionnellement actifs s'élève à **6948, dont 6783 infirmiers/ères sont praticiens.** Les professionnels de santé **professionnellement actifs** regroupent les professionnels praticiens et ceux pour lesquels la formation en soins est indispensable à l'exercice de leurs fonctions.

Les professionnels de santé **praticiens** prodiguent des soins et des services directement aux patients.

Le tableau suivant précise la répartition selon le genre des infirmiers et aides-soignants travaillant au Luxembourg à la date du 31/12/2015:

2015	Professionnellement actifs			Praticiens		
	Masculin	Féminin	TOTAL	Masculin	Féminin	TOTAL
aide-soignant	422	3046	3468	417	2998	3415
infirmier	1326	5622	6948	1274	5509	6783

Source : Direction de la Santé – Service des Statistiques

2. *Messieurs les Ministres peuvent-ils confirmer que ce nombre ne suffit pas pour couvrir les besoins en personnel dans le domaine des organismes prestataires d'aides et de soins ?*

Le Ministère de la santé ne dispose pas d'information quantifiée concernant des besoins non couverts en personnel auprès des organismes prestataires d'aides et de soins. Les données comparatives montrent que Luxembourg dispose de 11,9 infirmiers praticiens pour 1000 habitants en 2013, comparativement à 13,0 pour l'Allemagne, 9,5 pour la Belgique et 9,4 pour la France; le taux d'infirmier par médecin est élevé au Luxembourg, qui compte 4,2 infirmier par médecin praticien, alors que ce taux chez nos voisins est de 3,2 (Allemagne et Belgique) et de 2,8 (France). (Source : OCDE,



Panorama de la Santé, 2015). Ces comparaisons ne sont pas indicatives de besoins non couverts au niveau national.

Le Luxembourg se trouve dans l'impossibilité de former suffisamment d'infirmiers et d'aides-soignants pour occuper tous les postes disponibles dans le domaine des organismes prestataires d'aides et de soins et recrute en partie ces professionnels dans les pays voisins.

3. *Quel est le taux d'infirmiers (m/f) et d'aides-soignants (m/f) occupés au Luxembourg qui ont suivi leur formation au Luxembourg et quelle a été l'évolution de ce taux au cours des dernières 5 années ?*

Pour des raisons de fiabilité des données de base, le calcul des taux de formation nationale de ces professionnels de santé n'est possible que pour les trois dernières années. Les chiffres de 2013 et de 2014 sont moins fiables que ceux de 2015.

Pour les trois dernières années, le nombre d'infirmiers (m/f) et d'aides-soignants (m/f) qui ont obtenu une autorisation d'exercice après délivrance d'un diplôme luxembourgeois pour la profession infirmière ou aides-soignants se répartit comme suit :

Année	Profession	Masculin	Féminin	Total
2013	aide-soignant	9	93	102
	infirmier	10	35	45
2014	aide-soignant	14	63	77
	infirmier	10	41	51
2015	aide-soignant	19	95	114
	infirmier	11	61	72

Source : Direction de la Santé – Service des Statistiques

L'évolution du nombre d'infirmiers et d'aides-soignants diplômés au Luxembourg et dans les pays voisins au cours des trois dernières années est reprise dans le tableau suivant<sup>1</sup> :

Année	Profession	Belgique	Allemagne	France	Luxembourg	Autre	TOTAL
2013	aide-soignant	31	53	57	102	3	246
	infirmier	90	235	263	45	26	659
2014	aide-soignant	50	80	79	77	7	293
	infirmier	101	191	346	51	43	732
2015	aide-soignant	38	27	83	114	1	263
	infirmier	66	81	241	72	26	486

Source : Direction de la Santé – Service des statistiques

<sup>1</sup> Tableau Autorisation par pays du diplôme, Direction de la Santé – Service des Statistiques



L'évolution montre des variations dont les causes ne sont pas identifiées et dont l'interprétation serait hasardeuse.

Le tableau suivant indique le pays d'origine des diplômés des infirmiers et aides-soignants qui ont reçu une autorisation d'exercer au cours des trois dernières années au Luxembourg, en valeur absolue et en pourcentage des autorisations délivrées.

2013-2015	B	D	F	L	Autre pays	TOTAL
Aide-soignant						
(n)	119	160	219	293	11	802
(%)	14,84%	19,95%	27,31%	36,53%	1,37%	100%
Infirmier						
(n)	257	507	850	168	95	1877
(%)	13,69%	27,01%	45,29%	8,95%	5,06%	100%

Source : Direction de la Santé – Service des statistiques

Il y a lieu de noter que les personnes diplômées à l'étranger incluent les résidents et ressortissants luxembourgeois qui ont fait leurs études hors frontières avant de revenir travailler au Luxembourg.

Annexe : Tableau *Autorisation par pays du diplôme*, Direction de la Santé – Service des Statistiques

4. *Par quels moyens Messieurs les Ministres entendent-ils pallier au manque de places dans les classes de formation aux professions susmentionnées ?*

Comme le montrent les données statistiques en annexe, aussi bien le nombre total des élèves, que les nouvelles inscriptions au Lycée technique pour professions de santé (LTPS) sont en constante augmentation. Si en 2006/2007 le LTPS comptait un total de 853 élèves, ce nombre est passé à 1339 élèves en 2015/2016. De même pour les nouvelles inscriptions, le nombre total passe de 373 en 2006/2007 à 549 en 2015/2016. En consultant de plus près le tableau sur le nombre des diplômés, on constate qu'il y a un certain nombre d'élèves qui ne terminent pas la formation initialement choisie. Si cette réorientation est peu significative pour la formation de l'aide-soignant, elle est plus dramatique pour la formation de l'infirmier. Les causes en sont multiples : d'un côté certains élèves n'arrivent pas à répondre aux exigences de la formation générale de l'enseignement secondaire technique, d'un autre côté de nombreux élèves se résignent devant les exigences de leurs stages dans le milieu hospitalier.

Si le phénomène de retrait devant les exigences et les efforts à fournir pour la réussite d'une classe terminale de l'enseignement secondaire ne s'observent pas seulement au LTPS mais dans des proportions plus ou moins grandes dans tous les lycées ; il est évident que le renoncement devant les exigences de la formation professionnelle dans le milieu hospitalier constitue un phénomène spécifique de la formation de l'infirmier. L'élaboration d'une grille d'évaluation basée sur un enseignement par compétences a constitué une première étape pour y remédier.



Les efforts du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse se concentrent donc dans deux directions : d'abord améliorer la formation générale de base afin de garantir une meilleure préparation scolaire aux exigences de l'enseignement secondaire technique, ensuite dans le souci d'une constante augmentation de la qualité, améliorer l'encadrement des stagiaires ainsi que l'échange avec les prestataires hospitaliers.

Dans un ordre plus général, il faut tout de même remarquer, que le secteur de la santé ne pourra pas survivre sans l'apport de spécialistes venus de pays étrangers. Dans cet ordre d'idées, les professions de santé confirment plutôt la règle pour toute la main d'œuvre travaillant au Luxembourg à l'exception peut-être de la fonction publique et du secteur associé.



### Evolution des nombres d'élèves 2006 - 2015

Section	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Aide-soignant	360	338	331	306	319	330	349	384	524	536
Assistant en pharmacie	20	34	40	38	36	34	33	37	21	33
Infirmier	350	427	477	526	512	502	492	548	551	609
13e Science de la Santé						51	39	59	54	57
ATM de laboratoire	40	40	44	49	21	11	0	0	0	0
ATM de radiologie	28	33	35	38	34	16	5	14	0	0
ATM de chirurgie (SC)	0	10	12	8	7	10	11	6	8	8
infirmier en pédiatrie (SP)	10	11	18	20	13	15	24	8	4	5
infirmier en psychiatrie (SY)	8	7	14	16	24	21	24	17	3	4
sage-femme (SF)	6	5	10	14	15	13	22	22	23	33
infirmier en anesthésie et réanimation (S)	31	27	14	21	23	30	34	17	17	23
ATM de radiologie (BSR)								12	19	23
VAE Spécialisations (VAE)					24	4	0	3	7	8
<b>Total</b>	<b>853</b>	<b>932</b>	<b>995</b>	<b>1036</b>	<b>1028</b>	<b>1037</b>	<b>1033</b>	<b>1127</b>	<b>1231</b>	<b>1339</b>

### Evolution des inscriptions 2006 - 2015

FORMATIONS OFFERTES AU LTPS	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/2015	2015/2016
<b>Infirmier 12SI</b>	<b>174</b>	<b>228</b>	<b>241</b>	<b>186</b>	<b>211</b>	<b>215</b>	<b>225</b>	<b>245</b>	<b>280</b>	<b>309</b>
<b>Aide-soignant</b>	<b>101</b>	<b>97</b>	<b>98</b>	<b>79</b>	<b>85</b>	<b>80</b>	<b>105</b>	<b>132</b>	<b>176</b>	<b>139</b>
<b>13e sciences de la santé</b>						<b>51</b>	<b>39</b>	<b>57</b>	<b>57</b>	<b>58</b>
Assistant en pharmacie	20	10	11	9	9	10	12	12	10	12
ATM de laboratoire	19	20	20	19	0	0	0	0	0	0
ATM de radiologie/	18	18	13	11	10	0	0	0	0	0
Infirmier en anesthésie et réanimation/B	17	12	8	13	27	32	18	8	16	20
Radiologie/ BSR	/	/	/	/	/	/	/	12	13	6
ATM de Chirurgie/ BSC	/	10	6	4	4	12	5	4	4	8
Sage-femme/ BSF	6	/	10	8	9	13	18	11	18	11
infirmier en pédiatrie/ BSP	10	11	10	10	7	15	14	/	5	5
infirmier en soins généraux/ BSI	/	/	/	/	/	/	/	84	69	84
infirmier en psychiatrie/ BSY	8	7	9	7	14	21	15	5	0	9
<b>Spécialisations Total</b>	<b>41</b>	<b>40</b>	<b>43</b>	<b>42</b>	<b>61</b>	<b>93</b>	<b>70</b>	<b>124</b>	<b>125</b>	<b>143</b>
<b>Total</b>	<b>373</b>	<b>413</b>	<b>426</b>	<b>346</b>	<b>376</b>	<b>439</b>	<b>439</b>	<b>558</b>	<b>638</b>	<b>649</b>

### Diplômés des professions de santé 2007 - 2015

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Infirmier	61	71	70	81	100	110	36	48	73
Bac Technique 13SI						97	108	80	80
Bac Technique 13SH						40	29	37	31
Aide-soignant	104	99	106	81	97	116	104	85	127
Assistant en pharmacie		5	15	11	14	12	7	13	10
ATM de laboratoire	10	8	7	12	7	9	/	/	/
ATM de radiologie	6	4	5	9	6	8	3	1	/
infirmier en anesthésie et réanimation	13	10	7	7	17	10	13	8	4
ATM de chirurgie	0	0	6	3	6	1	4	3	4
Sage-femme	0	4	0	4	4	4	2	/	4
infirmier en pédiatrie	6	0	8	7	3	3	6	6	2
infirmier psychiatrique	8	0	4	6	10	7	6	10	4
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>208</b>	<b>201</b>	<b>228</b>	<b>221</b>	<b>264</b>	<b>417</b>	<b>318</b>	<b>291</b>	<b>339</b>